

ASA BASKET
POLITIQUE DU CLUB
2013-2016

I. LES ORIENTATIONS FONDAMENTALES

L'ASA BASKET se situe explicitement dans le champ du *sport amateur* où l'activité est exercée sans recevoir de rémunération. En termes sportifs, il s'agit de développer le « Basket pour tous », par différence avec la logique de sélection qui vise avant tout la performance.

Les références du club sont démocratiques, par ses statuts associatifs, son fonctionnement, sa volonté d'instaurer la concertation et le débat au sein de ses instances.

Le Basket étant un *sport d'équipe*, le collectif doit l'emporter sur les intérêts individuels, la coopération et la solidarité devant être des valeurs à promouvoir et à transmettre dans et autour du terrain.

Le club doit évoluer avec un *bon état d'esprit*, dans une ambiance familiale, en favorisant le « fair-play » et la convivialité, chacun doit être respecté, quelles que soient ses capacités et son niveau de jeu. L'investissement des parents est souhaité.

II. LES PRIORITÉS

Former des encadrants, surtout arbitres et entraîneurs, est une nécessité pour participer aux compétitions sans être pénalisés et pour développer notre conception du jeu avec une véritable cohérence.

Trouver des adultes pour l'encadrement des activités des jeunes et particulièrement des entraînements, est un objectif à articuler avec l'accueil et l'intégration des nouvelles familles.

Faire respecter un code de bonne conduite, pour joueurs, parents et supporters, particulièrement à l'égard des arbitres et des adversaires.

Composer les équipes de telle sorte que chacun puisse jouer à son niveau.

Diffuser la dynamique des équipes senior vers les autres équipes via le parrainage ou une autre formule.

Développer les compétences et la dynamique de la commission technique pour garantir au mieux la qualité du jeu produit. Une commission mini-basket doit être créée en son sein.

Pérenniser l'emploi salarié est devenu une obligation pour la vie du club, ce qui suppose d'avoir les ressources financières engagées par son poste.

III. LES POINTS DE VIGILANCE

Le fonctionnement dynamique et démocratique des instances dirigeantes du club que sont le conseil d'administration et le bureau. Ainsi que le renforcement du lien entre les équipes et CA, de telle façon que chacun ait conscience d'appartenir à une organisation d'ensemble.

Le niveau des ressources financières de telle façon que le club ait sur ce plan les moyens de ses ambitions.

Le nombre de bénévoles actifs afin de mieux répartir les rôles et le renouvellement des bénévoles.

La désignation des joueurs et parents pour organiser les matchs à domicile, de telle façon que la compétition puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

La progression sportive des équipes et des joueurs sans élitisme et l'égalité de prestations et de traitement à un même niveau entre les équipes 1 et les équipes 2.

IV. LES OBJECTIFS DU CLUB.

1) OBJECTIFS GENERAUX

1. Favoriser l'accomplissement individuel et collectif dans la pratique du basket, en s'appuyant sur les effectifs et l'encadrement actuel du club.
2. Respecter et faire respecter les règles du fair-play et de bonne conduite dans et autour des compétitions.
3. Permettre le développement d'une ambiance saine et amicale, où le respect côtoie la convivialité, afin que chacun se sente à l'aise au club.
4. Chaque adhérent doit pouvoir s'investir selon ses disponibilités et compétences dans une responsabilité au sein du club.
5. Recruter, accueillir et intégrer de nouveaux bénévoles chaque année en leur proposant des activités à réaliser en fonction des opportunités.

2) OBJECTIFS SPORTIFS

RAPPEL

Ils sont fixés dans le respect des règles et principes énoncés ci-dessus.

L'engagement sportif est pris pour une saison, il se traduit par la signature de la licence. Le respect de cet engagement est une condition indispensable au bon fonctionnement de l'équipe. Chaque joueur doit faire sien cet engagement moral et contractuel, qui se traduit par la signature de la charte du basketteur.

ÉQUIPES DE JEUNES

A. École de basket

1. Initier et former les joueurs au basket comme sport d'équipe.
2. Engager les débutants en compétition seulement après une période d'apprentissage d'une demie saison ou d'une saison entière
3. La compétition constitue un support parmi d'autres pour la progression des jeunes.
4. maintenir le label fédéral de l'école de basket.

B. Benjamins à juniors

1. Engager au niveau benjamins, en masculins et féminines une équipe au meilleur niveau départemental possible.
2. Engager la meilleure équipe de chaque catégorie au niveau régional, ou au meilleur niveau départemental possible.
3. Lorsqu'il y a plusieurs équipes dans la même catégorie, proposer au minimum deux niveaux d'engagement différents pour la compétition.
4. Choisir le niveau d'engagement en compétition en fonction du potentiel de l'équipe, du niveau d'encadrement, et de l'accompagnement des parents.

C. Équipes seniors

Définir en début de saison, les objectifs de progression de l'équipe et des joueurs sur les plans collectif, technique, physique et mental.

Seniors 1 Masculins : Le maintien en nationale III.

Senior 1 Féminines : Le maintien au plus haut niveau régional ou le retour en nationale 3.

Equipes 2 Féminine et Masculine : « réserves » des équipes fanions elles devront accéder au niveau le plus proche possible de l'équipe I.

Equipes 3 masculine et féminine : 1. Evoluer au meilleur niveau départemental possible.
2. Favoriser le passage des cadets en seniors avec avantage pour les jeunes motivés, prioritaires, à niveau égal, par rapport aux anciens.

Autres Equipes Seniors : 1. Développer la cohésion de l'équipe.
2. Viser le meilleur classement possible.

Equipes vétérans (loisirs-détente) : combiner harmonieusement activité physique sans pression, plaisir du jeu et convivialité.

V. MOYENS ET RESSOURCES.

1. La gestion des effectifs

Les inscriptions au club sont soumises à une régulation en fonction de nos possibilités d'accueil. (Infrastructures et encadrement)

Elles sont donc :

- soit limitées et le club se dote de critères pour accepter les inscriptions.
- soit encouragées et recherchées si les effectifs sont insuffisants : des actions à destination des écoles pourront être renouvelées si la politique du club le demande.

Les licenciés du club sont prioritaires pour une nouvelle inscription jusqu'au 30 juin de l'année en cours.

Le recrutement doit être limité de préférence aux équipes Seniors 1. Il se réalise sous l'autorité du conseil d'administration qui délègue son organisation, à la commission technique.

La démarche de recrutement doit se faire autant que possible en bonne intelligence non seulement avec les joueurs, mais aussi avec les clubs concernés.

La mise en place d'ententes pour l'engagement d'une ou plusieurs équipes avec d'autres clubs est une possibilité à ne pas négliger.

L'analyse prévisionnelle des effectifs se réalise un mois avant la fin du championnat par l'administration d'un questionnaire de souhaits, et par une projection du nombre d'équipes à engager l'année suivante.

Le secrétariat doit être informé de tout mouvement des effectifs, et en particulier des mutations.

2. La formation des équipes et du joueur.

La formation et notamment celle des jeunes doit être la priorité au sein du club pour favoriser l'épanouissement, la progression et l'esprit collectif. Cela passe par l'implication et les compétences de nos

formateurs. Dans ce sens, la compétition ne doit pas être une fin en soi mais un moyen de progresser.

La visée est d'assurer le maximum des entraînements par les licenciés du club dans un souci de continuité et de qualité.

La composition d'équipes de niveau équilibré est souhaitable, pour que chaque licencié sente le rôle qu'il a à tenir dans l'équipe, et puisse bénéficier d'un temps de jeu suffisant pour progresser et y prendre plaisir.

1) Pour les catégories Mini poussin et Poussin.

Les équipes sont composées par âge, selon l'année de naissance, nous devons axer nos efforts sur :

- la découverte du basket.
- l'apprentissage des fondamentaux.
- l'orientation progressive des jeunes à l'intérieur du collectif.

L'école de basket doit être le vivier du club. Pour cela, le club doit maintenir le label de son école de basket auprès de la Fédération.

2) Pour les catégories de Benjamins à Seniors.

Les équipes sont composées selon les niveaux. L'épanouissement, le respect de l'individu, la notion d'équipe doivent rester une orientation constante. La composition des équipes, l'entraînement, la compétition, doivent contribuer à la progression collective et individuelle.

Le perfectionnement individuel peut être proposé à chaque joueur dans le cadre d'un contrat entre l'entraîneur et le joueur. Les espoirs doivent être suivis par la commission technique et participer aux stages organisés par le comité.

Chaque joueur doit être capable d'arbitrer la catégorie en dessous de laquelle il évolue, et pour cela lors des entraînements ou des stages, bénéficier d'une formation spécifique à l'arbitrage.

3. L'encadrement des équipes

L'encadrement des équipes est sous la responsabilité de la commission technique. Elle tient un rôle majeur dans le club et doit s'attacher à créer une véritable dynamique au niveau des cadres techniques et améliorer ses compétences afin de faire progresser, au niveau de la qualité de jeu, l'ensemble des équipes. (Document consultable sur demande)

Le club est représenté actuellement auprès du comité départemental, à la commission des arbitres. Il serait souhaitable que cette représentation soit étoffée ou maintenue jusqu'en 2015.

La commission doit également s'intéresser au secteur scolaire, aux actions menées par les municipalités et la DDJS.

A. Entraînements :

Nos principes sont définis, notre document (« Le guide de l'entraîneur ») par catégories est établi, nous sommes capables pour chaque tranche d'âge de définir le profil de nos entraîneurs.

En fonction des objectifs nous pouvons déterminer les connaissances et les acquis nécessaires pour assurer les entraînements et définir nos besoins en animateur, initiateur ou entraîneur jeune/junior, région, B.E.

Afin de former de jeunes entraîneurs, des binômes constitués d'un entraîneur confirmé (parrain) et d'un entraîneur débutant seront créés. Ces parrainages se dérouleront sur une période minimum d'un an.

B. Le managérat

Le bon fonctionnement d'une équipe est lié aux relations développées par l'entraîneur, le manager et le responsable d'équipe.

Chaque équipe a un responsable qui s'occupe du domaine administratif (déplacements, informations, relations avec les parents et avec les dirigeants du club), le manager s'occupe du domaine sportif pendant la compétition. (Échauffement, conseils, tactiques, pendant toute la durée du match)

Le managérat doit être confié en priorité à des joueurs ou anciens joueurs. Les non-basketteurs ayant acquis expérience et connaissance du jeu peuvent également assurer cette fonction. Pour eux, une bonne assimilation des règles de base, une capacité à gérer le temps de jeu et un bon sens de la communication sont nécessaires jusqu'en benjamins. A partir des minimes, le managérat demande en plus une bonne connaissance des règles et la capacité à faire appliquer les systèmes de jeu d'attaque et de défense.

Un document sur le managérat des équipes jeunes sera constitué et disponible au début de chaque saison.

Le parrainage des équipes jeunes par les équipes seniors s'est avéré une expérience très positive pour l'ambiance et la vie du club, elle est donc reconduite pour les trois ans à venir.

C. Officiels, OTM et arbitres de club

Sans arbitre, l'évolution d'un club est impossible.

C'est un secteur prioritaire qui nous oblige à nous mobiliser. Le Club doit veiller à être en règle avec le statut de l'arbitrage qui fixe le niveau d'arbitrage des équipes en fonction du nombre d'équipes à couvrir. Pour y parvenir, nous avons retenu plusieurs axes prioritaires :

- Anticiper nos besoins en permanence et former des arbitres officiels et de club chaque saison.
- Intéresser les jeunes à l'arbitrage, au marquage, et chronométrage le plus tôt possible (entraînement, stages, jeux, concours...)
- Promouvoir la formation qualifiante des arbitres tous les ans.
- Organiser des parrainages pour accompagner les nouveaux jeunes arbitres officiels lors de déplacements.
- Fidéliser en créant un véritable groupe d'arbitres attachés au club.
- Désigner des arbitres, Marqueurs et Chronométrateurs sur les matchs à domicile.

La mise en place d'un suivi qualitatif des licenciés permettra de désigner les officiels arbitres, marqueurs – chronométrateurs, en fonction de leur âge, de leur catégorie et de leur niveau des matchs. Le non respect des désignations d'arbitrage donnera lieu à des sanctions pour le joueur et son équipe.

La formation à l'arbitrage doit utiliser tous les moyens à sa disposition : stages organisés par la fédération et par le club, parrainage, exemplarité du comportement et respect de l'arbitre sur et autour du terrain.

Les changements de règles survenant chaque saison seront consultables dans un document officiel, mis à la disposition des encadrants.

4. Le salarié

Depuis septembre 1999, grâce au dispositif « emploi-jeune » mis en place par l'Etat, le club a en charge un salarié à temps partiel qui effectue 2/3 d'un équivalent temps plein par an.

Ces principales missions au sein du club consistent à :

Coordonner la commission entraîneurs :

Recherche d'entraîneurs

Mise en place des emplois du temps

Gestion du matériel

Formation interne des entraîneurs

Préparer et encadrer les entraînements

Créer et Organiser des manifestations.

Les objectifs et missions prioritaires pour les 3 années à venir sont les suivants:

- Conserver la labellisation de l'école de basket
- Développer la formation à l'arbitrage
- Recruter et former de nouveaux entraîneurs au sein du club
- Renforcer les liens et la communication
- Poursuivre l'animation des entraînements et des manifestations

5. Les bénévoles et dirigeants

La recherche et le renouvellement des bénévoles doivent être un souci constant et doit se traduire chaque année par l'arrivée de nouveaux bénévoles, parents de jeunes joueurs.

6. Les moyens financiers

Le club doit avoir les moyens financiers de ses projets et de ses objectifs.

Les ressources financières peuvent être de plusieurs ordres :

- les cotisations
- les subventions
- les recettes de manifestations
- le partenariat (parrainage et mécénat) le sponsoring
- les dons

La cotisation marque l'engagement du licencié à la vie du club et doit être réglé au début de chaque saison sportive.

Les subventions de fonctionnement sont sollicitées auprès de la commune, des instances départementales et régionales, et auprès de la DDJS.

Les cotisations et les subventions ne peuvent à elles seules financer les besoins du club. Le « partenariat entreprises » permet d'intégrer le tissu économique local à la vie du club, la commission sponsors œuvre à son développement. Avec les « manifestations » ce sont deux sources de financement complémentaires indispensables.

Pour chaque saison sportive, un budget détaillé et équilibré est établi prenant en compte les besoins nécessaires aux projets et engagements du club. Il doit être construit en concertation avec les commissions.

Tout projet de manifestations doit faire l'objet d'un budget prévisionnel équilibré.

Les principes de prudence et de réalisme doivent être de règle :

- éviter de surévaluer les possibilités financières
- maîtriser les charges en fonction des recettes possibles.
- contrôler et vérifier l'état des finances de manière régulière et en rendre compte au CA pour éviter les dérives

7. Les moyens informatiques

Le site internet constitue un excellent moyen d'information sur la vie du club. Attrayant, mis à jour régulièrement, il donne une image fidèle de l'évolution des équipes et des manifestations organisées par le club.

8. Dispositif et critères d'évaluation.

Un dispositif annuel déterminera si les objectifs définis sont atteints en fin de saison selon les rubriques suivantes :

- atteinte des objectifs
- adaptation et efficacité des moyens et ressources
- niveau de satisfaction et signification des activités et des responsabilités exercées par chacun.

Les conclusions de l'évaluation doivent permettre d'adapter le projet pour l'année suivante.